



Addenda à la notice explicative des fonds distincts, série privilégiée 2 de la Canada Vie Initialement de la Great-West

Mise à jour de la perception des frais de gestion de placement,
des frais d'exploitation et des frais de services-conseils
et de gestion (SCG)

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

À compter du 1^{er} avril 2022, les frais de gestion de placement, frais d'exploitation et frais de services-conseils et de gestion (SCG) de la série privilégiée 2 plus les taxes applicables seront facturés à la fin de chaque mois ou ultérieurement plutôt qu'à la fin de chaque trimestre civil ou ultérieurement.

Le présent addenda fait partie intégrante de la notice explicative et du document Aperçu du fonds. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et un sommaire des différents types de frais et de frais d'exploitation qui peuvent s'appliquer quand vous investissez dans un fonds distinct. Il convient de la lire avant d'investir dans un fonds distinct.

Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : **1 888 252-1847**

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.